

Conseil communautaire du 4 février 2026



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026



# Table des matières

Préambule – cadre réglementaire.....	5
<b>I- CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE NATIONAL.....</b>	<b>7</b>
<b>II- La loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale et le Projet de Loi de Finances 2026 .....</b>	<b>11</b>
<b>III- Résultats 2025 des différents budgets et prévisions 2026.....</b>	<b>18</b>
<b>IV- L'évolution des dépenses de fonctionnement 2026.....</b>	<b>29</b>
<b>IV.1) Budget général :.....</b>	<b>29</b>
<b>IV.2) Budgets annexes : .....</b>	<b>35</b>
<b>V- L'évolution des recettes de fonctionnement 2026 .....</b>	<b>36</b>
<b>V.1) Budget général :.....</b>	<b>36</b>
<b>V.2) Budgets annexes :.....</b>	<b>40</b>
<b>VI- Programmation pluriannuelle des investissements .....</b>	<b>41</b>
<b>VII- Structure de la dette .....</b>	<b>49</b>



## Préambule – cadre réglementaire

Vu les articles L.1612-26, L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT,

Le DOB est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Le président de la Communauté de communes Doubs Baumoises présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'examen du budget aura lieu lors de la séance du Conseil communautaire du 4 mars 2026. Le projet de budget sera communiqué aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant la réunion.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le public est avisé de la mise à disposition des documents par tout moyen. (EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus). Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, article 17 :

Les collectivités devront faire figurer dans leur rapport d'orientation budgétaire leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, pour leur budget principal et pour chacun de leurs budgets annexes (pour l'année 2026).



## I- CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE NATIONAL

### 1) Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques.

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée Nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec 6 premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de l'Etat est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- **A la soutenabilité financière de la dette publique :**

En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE.

Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable.

Avec 50,1 Md€ la charge de la dette (intérêts) a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis ;

- **Au défi du redressement des comptes publics :**

Le PLF 2026 du gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur. La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif

à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertain. Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics. Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquises, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité. Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser.

**Le rapport annuel de la Cour des comptes** sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers présentés au Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, **la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement.** Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché a été secondaire dans cette dynamique.

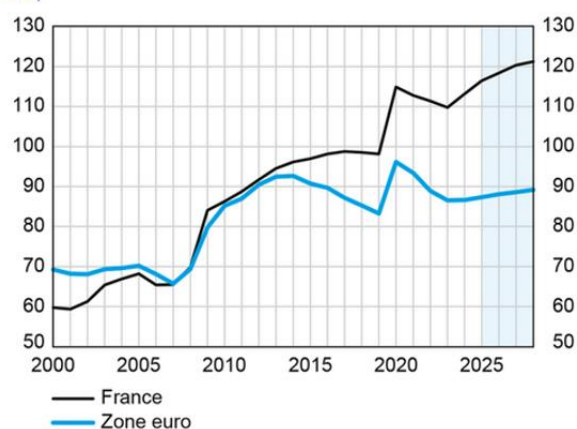
Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future, mais ont d'abord financé **la hausse des dépenses courantes** [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. **La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette**, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

(Prévisions INSEE et Eurostat jusqu'en 2024 ; projections banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté)

La dette s'établirait un peu au-dessus de 120 % du PIB en 2028. Cela élargirait l'écart avec la zone euro dans son ensemble, où le ratio de dette serait proche de 90 % du PIB en 2028.

Dettes publiques en France et en zone Euro  
(en % du PIB)



## 2) Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa **prévision de croissance** de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 à respectivement 0,9% et 1,1%.

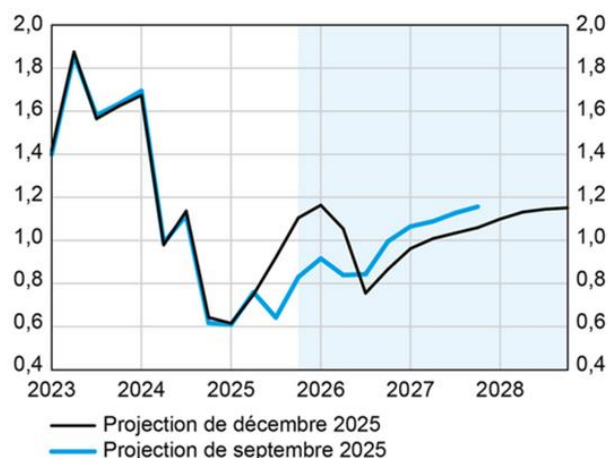
La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

### Croissance du PIB Réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

Source INSEE jusqu'au troisième trimestre 2025

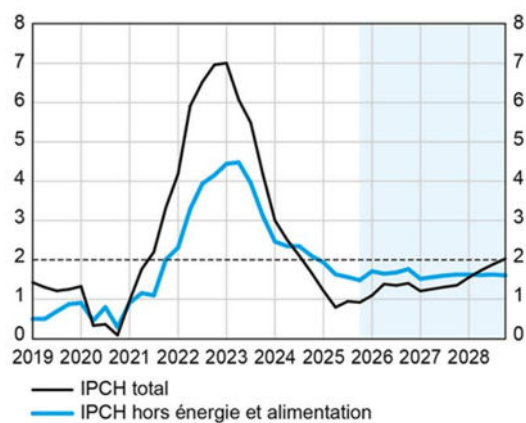
Projections Banque de France en fond bleuté



La Banque de France anticipe une relative remontée du **taux de chômage** national, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025 et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

**L'inflation** confirmerait son ralentissement, offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. L'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027 comme en 2028, ce qui en ferait ainsi une des plus faibles de la zone euro. Elle continuerait ainsi à refluer après le choc inflationniste qui a suivi le début de la guerre en Ukraine : pour rappel, la hausse des prix avait atteint 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023. Il semble donc que la parenthèse inflationniste soit refermée.

L'inflation continuerait ainsi à refluer après le choc inflationniste qui a suivi le début de la guerre en Ukraine : pour rappel, la hausse des prix avait atteint 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023. Il semble donc que la parenthèse inflationniste soit refermée.



## II- La loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale et le Projet de Loi de Finances 2026

Pour la 2ème année consécutive la France ne disposait pas d'une loi de finances au 31 décembre. Si le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (PLFSS) a bien été définitivement adopté le 16 décembre 2025, ce n'est pas le cas du projet de loi de finances puisque la commission mixte paritaire, entre députés et sénateurs, qui s'est réunie le 19 décembre 2025, n'est pas parvenue à un accord.

Dans ce cadre, le Premier ministre a annoncé une loi de finances spéciale, afin de s'assurer que l'État et les collectivités locales bénéficient des ressources nécessaires pour fonctionner à compter du 1er janvier 2026.

Le Gouvernement peut ainsi s'appuyer sur cette procédure exceptionnelle qui permet de percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances.

### 1) LA LOI n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale

**Cette loi spéciale comporte 3 articles :**

- autorisation de lever l'impôt ;
- garantir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales : reconduction des prélèvements sur recettes votés en loi de finances 2025 ;
- autoriser l'État à émettre de la dette (recours à l'emprunt) afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Puis un décret ouvrant les services votés (DSV) a été publié le 30 décembre. Le DSV précise et reconduit pour 2026, **les crédits des programmes budgétaires de 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025** : il s'agit des crédits que le Gouvernement juge **indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics** dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement.

La loi spéciale et le DSV n'ont toutefois vocation à être que temporaires et leur application cessera dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la LFI 2026.

**Les effets de la loi spéciale sur les collectivités :**

- Stabilisation juridique des dispositions fiscales actuelles
- Versement des dotations sur la base des montants 2025 et selon le calendrier habituel (par douzièmes pour la dotation forfaitaire de la DGF)

- Versement des autres recettes transitant par l'Etat sur la base des montants 2025 et selon le calendrier habituel (partie des ressources fiscales, compensations d'exonérations)
- Régularisations à venir une fois les montants nationaux arrêtés
- **Point d'attention : réduction des enveloppes résultant du projet de texte actuel**
- Absence d'engagements nouveaux en absence de vote des programmes de dépenses spécifiques (Relations avec les collectivités territoriales, Environnement et développement durable, etc.)
- Calendrier de vote du budget et des taux décalé de deux semaines pour les communes et leurs groupements (année électorale)
- Incertitude sur l'évolution des bases des locaux professionnels, du fait des dispositions existantes (intégration des éléments de la révision sans atténuation des effets)
- Passage obligatoire en M 57 du fait de la généralisation du compte financier unique

## 2) Le Projet de Loi de Finances pour 2026

**Il s'agit d'une nouvelle version du projet de Budget, sur laquelle le Gouvernement a engagé sa responsabilité dans le cadre du recours à l'article 49.3 de la Constitution (le 20/01 sur le volet Recettes et le 23/01 sur le volet Dépenses).**

Le gouvernement a pour objectif d'assurer un effort de redressement en limitant le déficit à 5% du PIB.

Les collectivités territoriales et les intercommunalités devront réaliser un "effort net" de près de 2 milliards d'euros au lieu des 4,4 milliards d'euros initialement prévus.

Selon les associations d'élus, les EPCI contribueraient à plus de la moitié de cet effort, sans proportion avec leur poids dans les dépenses locales.

### Les concours financiers de l'Etat :

- **La DGF :**

Le nouveau projet de loi de finances supprime la diminution de 4,9 Md€ votée le 14/01 à l'Assemblée nationale.

La DGF est donc maintenue à son niveau de 2025 alors qu'elle augmentait chaque année.

La proposition d'indexation de la DGF selon l'inflation n'a pas été retenue.

	Hausse 2026/2025	Commentaires
<b>Communes :</b>	<b>+ 290 M€</b>	Idem 2025
DSR	+ 150 M€	Idem 2025
DSU	+ 140 M€	Idem 2025
DNP	+ 0 M€	Idem 2025
<b>Bloc communal (communes + EPCI)</b>	<b>+ 38 M€</b>	Hausse de la population de certaines communes.
<b>EPCI - Dotation d'intercommunalité</b>	<b>+ 90 M€</b>	Idem 2025
<b>TOTAL :</b>	<b>+ 418 M€</b>	

#### Financement par la péréquation horizontale :

	Evolution 2026/2025	Commentaires
Dotation forfaitaire des communes	-197 M€	Ecrêtement par les communes ayant en 2025 un potentiel fiscal par habitant supérieur ou égal à 85 % de la moyenne nationale.
Dotation de compensation des EPCI	- 221 M€	Ecrêtement uniforme.
<b>TOTAL :</b>	<b>- 418 M€</b>	

#### ➤ **Fonds de sauvegarde des Départements :**

Confirmation du montant de 600 M€ dans le nouveau projet.

#### ➤ **La DC RTP :**

Régions : 0 M€

Départements : - 30 M€

Communes et E.P.C.I. : - 317,7 M€ au total

#### ➤ **FDPTP :**

Réduction globale à hauteur de - 23% ; au prorata des recettes réelles de fonctionnement 2024 de chaque département concerné.

#### ➤ **FCTVA de l'année N, 2026 :**

Maintien du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %.

Le calendrier de versement du FCTVA serait modifié pour les EPCI à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »). Les dépenses de fonctionnement demeurent éligibles tandis que les travaux en régie demeurent exclus.

➤ **Dotations et subventions d'investissement (DETR, DSIL, Fonds vert...)** :

La DETR serait au même niveau que 2025. La fusion dans un seul fonds (FIT, Fonds d'Investissement pour les Territoires) est rejetée.

Concernant **le fonds vert** l'évolution n'est pas facile à suivre, à force de hausses et de baisses successives. Le montant final s'élève à 837,5 M€ en AE (autorisation d'engagement) et 1 070 M€ en CP (crédit de paiement).

C'est ce chiffre que l'on peut mettre en comparaison des 1,15 milliard d'euros (en AE) dans la loi de finances 2025 et 2,25 milliards d'euros dans la loi de finances 2024.

Sur ces crédits 2026 du fonds vert, le gouvernement prévoit de flécher 100 M€ vers le financement des mesures des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) ; les sénateurs avaient prévu un fonds territorial climat (FTC) doté de 100 millions d'euros, qui disparaît dans le texte gouvernemental. Donc Le dispositif FTC disparaît, mais le fléchage subsiste.

➤ **Financement des mobilités :**

Affectation aux A.O.M. d'un montant de 100 M€ (50 M€ jusqu'en 2025) au titre des recettes de mises aux enchères des quotas carbone.

(Le PETR du Doubs Central perçoit 25 950€ au titre de l'exercice 2025 - arrêté ministériel du 16/12/2025).

➤ **Prime de 500€ pour les maires :**

Création de la dotation de l'Etat (montant 19,4 millions d'euros) pour financer une prime de 500€ attribuée à chaque maire en « reconnaissance des attributions » qu'il exerce au nom de l'Etat.

## Sur les recettes fiscales :

### ➤ Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : + 0,8%

(Taux de 1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022).

Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

### ➤ Fractions de TVA :

Pour les EPCI, elles compensent les pertes des recettes fiscales de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE.

Le gouvernement accepte par ailleurs la remise en cause, dessinée par le Sénat, de la réduction de la croissance de la TVA affectée aux collectivités territoriales. Dans le texte initial, la dynamique de cette taxe devait être réduite du niveau de l'inflation.

### ➤ Réduction confirmée de la compensation «locaux industriels» : - 379,5 M€

Dispositif actuel : compensation de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels institué en 2021 pour le foncier bâti et la CFE (sur la base des taux d'imposition de 2020).  
Nouveau dispositif : coefficient de 0,807 appliqué au montant des compensations à partir de 2026, soit une diminution de 20% des allocations compensatrices. Sur la base de la valeur en année N.

Plafonnement des effets de la minoration à 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

### ➤ Fiscalité des déchets (sous réserve que cette disposition soit conservée) :

Généralisation du taux de T.V.A. à 5,5 % à l'ensemble des prestations de collecte et de traitement.

Modification de la trajectoire d'évolution de la T.G.A.P.

Exonération de TGAP pour les installations de valorisation thermique des déchets qui ne produisent aucune pollution.

Généralisation à toutes les installations de stockage ou de traitement des déchets ménagers de la possibilité de voir instituer la taxe correspondante.

### ➤ Fiscalité applicable aux logements vacants :

Création d'une seule imposition affectée au bloc communal qui remplacerait la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue (perçue par l'Etat) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue (perçue par les communes).

### ➤ Locaux professionnels :

Report de l'intégration de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels dans les bases d'imposition de 2026 à 2027.

➤ **Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales (sous réserve que cette disposition soit conservée) :**

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que «les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031», et non plus de l'année 2028.

### **Concernant la contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques - Dispositif de lissage conjoncturel DILICO :**

Enveloppe totale de 740 M€, au lieu des 2 Md€ prévus dans le projet initial du gouvernement.

Ce montant est inférieur à celui qui figurait dans le texte adopté par le Sénat (890 M€) et à celui qui s'applique en 2025 (1 milliard). Le gouvernement a en effet fait un geste en direction des régions, qui se verront ponctionner 350 M€ (contre 500 M€ dans la version sénatoriale). Les prélèvements qui seront opérés (en fonction de la richesse) sur les recettes des intercommunalités à fiscalité propre et des départements demeurent inchangés. Enfin les communes sont exonérées.

- **Répartition :**  
Communes : 0 M€  
E.P.C.I. : 250 M€  
Départements : 140 M€  
Régions : 350 M€
- **Collectivités susceptibles d'être prélevées :** Communes et EPCI  
Calcul d'un indice synthétique de ressources et de charges associant le potentiel financier (communes) ou fiscal (E.P.C.I.) par habitant pondéré à 75 % et le revenu moyen par habitant pondéré à 25 %.  
Contribution : communes ayant un indice supérieur à la moyenne ; E.P.C.I. ayant un indice supérieur à 110 % de la moyenne.
- **Restitution par l'Etat :**  
En trois années à partir de 2027, pour le montant intégral et sans condition.  
A hauteur de :
  - 10 % pour chacun des fonds de péréquation
  - 90 % au bénéfice des collectivités contributrices

## Autres charges :

### **Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028**

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier **de 3 points**. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

### III- Résultats 2025 des différents budgets et prévisions 2026

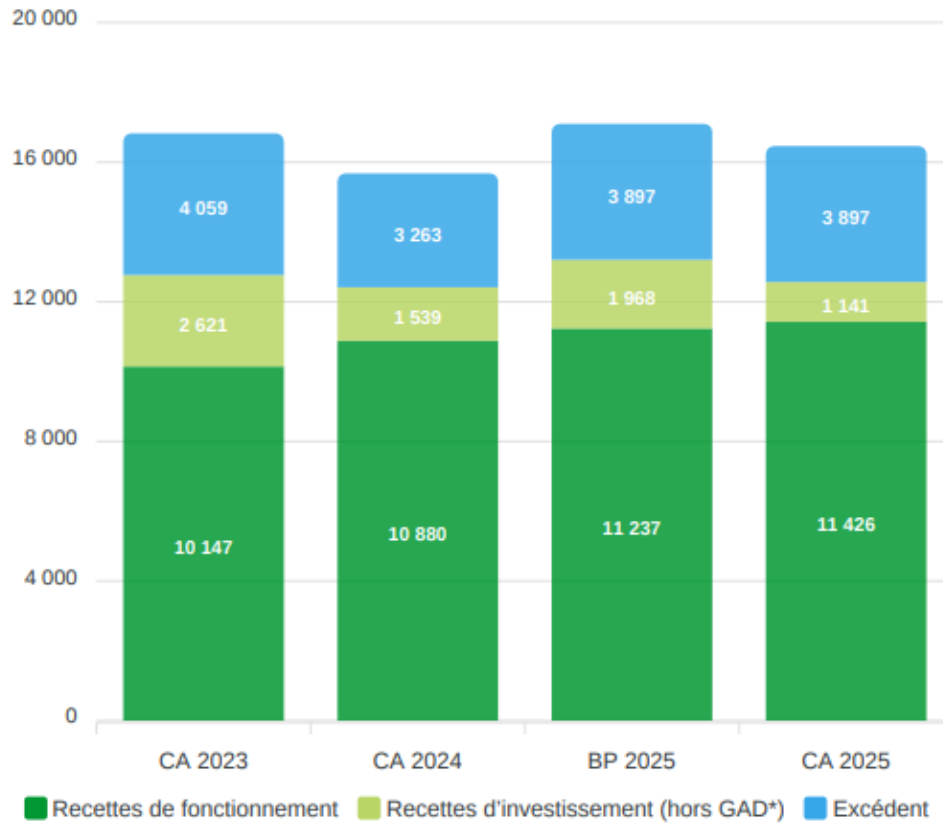
#### VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	10 147,1	10 879,9	11 236,6	11 426,1	6,12 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	10 107,3	10 861,6	11 234,0	11 421,8	6,30 %
dont fiscalité directe locale (R731)	3 739,6	3 999,1	4 072,1	4 237,9	6,45 %
dont dotations & participations (R74)	1 592,4	1 702,3	1 635,2	1 722,7	4,01 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	9 308,8	9 828,2	10 178,0	9 731,2	2,24 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	9 222,3	9 741,7	10 104,2	9 671,4	2,41 %
dont dépenses de personnel (D012)	3 697,8	3 958,0	4 230,1	4 224,3	6,88 %
ÉPARGNE DE GESTION	885,1	1 119,9	1 129,8	1 750,4	40,63 %
Frais financiers	78,6	74,9	70,7	59,8	-12,81 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	31,8	6,7	-0,5	4,3	-63,25 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	838,3	1 051,7	1 058,6	1 695,0	42,20 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	838,3	1 051,7	1 058,6	1 695,0	42,20 %
Amortissement du capital de la dette	359,3	362,6	350,0	346,4	-1,80 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	479,0	689,1	708,6	1 348,5	67,79 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	479,0	689,1	708,6	1 348,5	67,79 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	5 125,8	2 126,7	2 261,6	779,2	-61,01 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 621,3	1 538,5	1 967,5	1 140,6	-34,04 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	4 059,4	2 033,9	3 400,6	3 400,6	-8,47 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 033,9	2 134,8	3 815,1	5 110,6	58,52 %

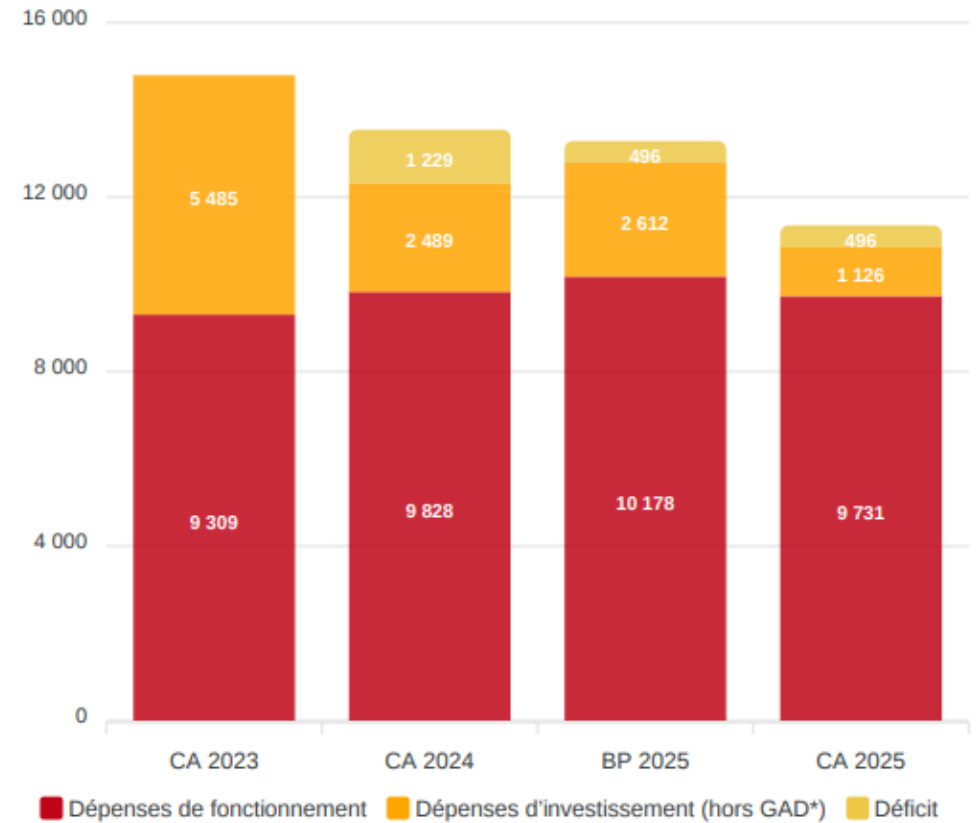
On note une progression significative du résultat de clôture au 31/12/2025 : il s'agit des résultats de l'exercice 2025, des sections de fonctionnement et d'investissement, auxquels on ajoute les résultats cumulés antérieurs (002 en fonctionnement et 001 en investissement). L'exercice 2025 a dégagé des résultats excédentaires ; par ailleurs le budget principal a intégré les excédents transférés du SMIX Europolys : 208 K€ en fonctionnement et 1 057 K€ en investissement.

## GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



### Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien

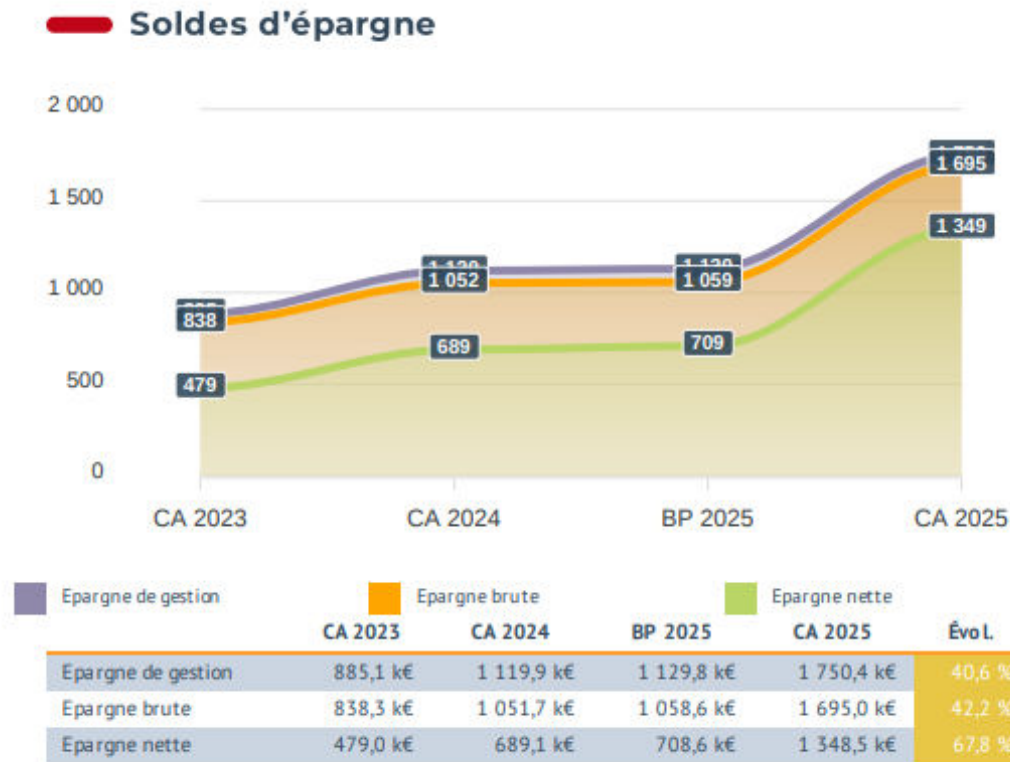
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

### Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt

Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

## Santé financière de la CCDB - soldes de gestion du budget principal :



On note une forte progression de l'épargne de gestion en 2025, qui se répercute mécaniquement sur les autres soldes de gestion, à savoir l'épargne brute puis l'épargne nette.

Cette hausse provient d'une diminution des dépenses de fonctionnement (charges à caractère général et charges de gestion courante), alors que les recettes ont progressé. S'ajoute également la reprise de l'excédent de fonctionnement du SMIX Europols d'un montant de 208 K€.

**Epargne de gestion** = RRF (hors chapitres 76, 77 et 78) - DRF (hors chapitres 66, 67 et 68).

**Epargne brute** = épargne de gestion - frais financiers (compte 66 en dépense de fonctionnement ; 60 K€ en 2025).

**Epargne nette** = épargne brute - remboursement du capital de la dette (compte 16 en dépense d'investissement ; 346 K€ en 2025).

**Taux d'épargne brute** : épargne brute / (total recettes de gestion + recettes financières). Il est égal à **14,8% en 2025**. Idéalement ce ratio doit se situer entre 8% et 15%.

**Capacité de désendettement au 31/12/2025** : capital restant dû / épargne brute = 3 951 K€ / 1 695 K€ soit **2,33 années**.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Idéalement ce ratio ne doit pas excéder 12 ans.

## Budget annexe assainissement – section de Fonctionnement :

Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	467 810,00 €	348 099,40 €	441 033,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	326 500,00 €	283 464,98 €	347 500,00 €
Chapitre 65 - Autres charges	95 090,00 €	92 771,89 €	100 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	155 688,00 €	105 635,55 €	149 000,00 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	31 000,00 €	158,66 €	56 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	90,00 €	35,00 €	3 015,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 076 178,00 €</b>	<b>830 165,48 €</b>	<b>1 096 548,00 €</b>
Total Chapitre 042 - Opérations d'ordre	241 300,00 €	241 208,29 €	250 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>241 300,00 €</b>	<b>241 208,29 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 317 478,00 €</b>	<b>1 071 373,77 €</b>	<b>1 346 548,00 €</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<b>463 558,33 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 781 036,33 €</b>	<b>1 071 373,77 €</b>	<b>1 346 548,00 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	337 646,33 €		
Chapitre 013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	5 652,73 €	2 500,00 €
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués	1 298 500,00 €	1 464 714,29 €	1 519 186,00 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	52 000,00 €	55 538,00 €	40 750,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	14 014,00 €	
Chapitre 77 - Produits spécifiques	500,00 €	229,02 €	1 000,00 €
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements	90,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 693 736,33 €</b>	<b>1 540 148,04 €</b>	<b>1 563 436,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	251 329,00 €	251 296,55 €	100 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>251 329,00 €</b>	<b>251 296,55 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 945 065,33 €</b>	<b>1 791 444,59 €</b>	<b>1 663 436,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation 2025</b>		<b>720 070,82 €</b>	<b>316 888,00 €</b>
Report résultat exploitation N-1		337 646,33 €	<b>Résultat d'exploitation 2026</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Exploitation</b>		<b>1 057 717,15 €</b>	

### Budget annexe assainissement – section d'Investissement :

Chapitres	RAR 2024	BP + DM	CA PROV 2025	RAR 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €	519 607,00 €	485 221,57 €	0,00 €	555 500,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 066 279,56 €	2 465 522,00 €	2 970 934,36 €	373 469,59 €	100 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	586 433,50 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 066 279,56 €</b>	<b>3 010 129,00 €</b>	<b>3 456 155,93 €</b>	<b>373 469,59 €</b>	<b>1 251 933,50 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	0,00 €	251 329,00 €	251 296,55 €	0,00 €	100 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>251 329,00 €</b>	<b>251 296,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 066 279,56 €</b>	<b>3 261 458,00 €</b>	<b>3 707 452,48 €</b>	<b>373 469,59 €</b>	<b>1 351 933,50 €</b>
	<b>4 327 737,56 €</b>				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 001 - Section d'investissement reporté	0,00 €	292 448,21 €			
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	909 885,00 €	656 257,00 €	382 734,00 €	1 165 120,00 €	57 840,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23 - Avances	188 587,97 €	15 000,00 €	184 453,42 €	4 134,55 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 098 472,97 €</b>	<b>2 763 705,21 €</b>	<b>2 367 187,42 €</b>	<b>1 169 254,55 €</b>	<b>57 840,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	0,00 €	241 300,00 €	241 208,29 €	0,00 €	250 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>241 300,00 €</b>	<b>241 208,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>250 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 098 472,97 €</b>	<b>3 005 005,21 €</b>	<b>2 608 395,71 €</b>	<b>1 169 254,55 €</b>	<b>307 840,00 €</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00 €	463 558,33 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 098 472,97 €</b>	<b>3 468 563,54 €</b>	<b>2 608 395,71 €</b>	<b>1 169 254,55 €</b>	<b>307 840,00 €</b>
	<b>4 567 036,51 €</b>				
<b>Résultat d'investissement 2025</b>			<b>-1 099 056,77 €</b>	<b>Résultat d'investissement 2026</b>	<b>-1 044 093,50 €</b>
Report résultat d'investissement N-1			292 448,21 €	Résultat d'investissement N-1	-806 608,56 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Investissement</b>			<b>-806 608,56 €</b>	RAR 2025	795 784,96 €
				<b>Résultat de l'exercice 2026 Investissement</b>	<b>-1 054 917,10 €</b>
				Affectation section d'exploitation N-1	1 057 717,15 €
				Affectation section d'exploitation N	316 888,00 €
					<b>319 688,05 €</b>

Budget annexe eau – section de Fonctionnement :

Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	144 023,00 €	100 487,46 €	102 258,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	59 500,00 €	55 364,89 €	40 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	58 400,00 €	51 684,71 €	103 000,00 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	10 769,00 €	768,37 €	11 000,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>272 692,00 €</b>	<b>208 305,43 €</b>	<b>256 258,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	65 000,00 €	34 983,00 €	87 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>34 983,00 €</b>	<b>87 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>337 692,00 €</b>	<b>243 288,43 €</b>	<b>343 258,00 €</b>
Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués	45 000,00 €	44 815,82 €	9 000,00 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	18 656,00 €	0,00 €	42 182,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	225 000,00 €	271 915,77 €	450 800,00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	138 402,00 €	138 401,10 €	500,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>427 058,00 €</b>	<b>455 132,69 €</b>	<b>502 482,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	7 000,00 €	6 998,00 €	23 500,00 €
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>6 998,00 €</b>	<b>23 500,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>434 058,00 €</b>	<b>462 130,69 €</b>	<b>525 982,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation 2025</b>		<b>218 842,26 €</b>	<b>182 724,00 €</b>
Report résultat exploitation N-1		0,00 €	<b>Résultat</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Exploitation</b>		<b>218 842,26 €</b>	<b>d'exploitation</b>
			<b>2026</b>

### Budget annexe eau – section d'Investissement :

Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	RAR 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre 16 - Emprunts	163 150,00 €	136 673,35 €	0,00 €	428 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations	69 871,00 €	69 870,25 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	456 241,00 €	373 198,34 €	60 177,16 €	10 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	212 636,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>689 262,00 €</b>	<b>579 741,94 €</b>	<b>60 177,16 €</b>	<b>650 636,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	7 000,00 €	6 998,00 €	0,00 €	23 500,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>6 998,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>23 500,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>696 262,00 €</b>	<b>586 739,94 €</b>	<b>60 177,16 €</b>	<b>674 136,00 €</b>
Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	RAR 2025	BP 2026
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre 10 - Dotations	151 205,00 €	151 206,77 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	44 101,00 €	0,00 €	44 101,00 €	164 877,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>645 306,00 €</b>	<b>601 206,77 €</b>	<b>44 101,00 €</b>	<b>164 877,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	65 000,00 €	34 983,00 €	0,00 €	87 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>34 983,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>87 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>710 306,00 €</b>	<b>636 189,77 €</b>	<b>44 101,00 €</b>	<b>251 877,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2025</b>		<b>49 449,83 €</b>	<b>Résultat d'investissement 2026</b>	<b>-422 259,00 €</b>
Report résultat d'investissement N-1		0,00 €	Résultat d'investissement N-1	49 449,83 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Investissement</b>		<b>49 449,83 €</b>	RAR 2025	-16 076,16 €
			<b>Résultat de l'exercice 2026 Investissement</b>	<b>-388 885,33 €</b>
			Affectation section d'exploitation N-1	218 842,26 €
			Affectation section d'exploitation N	182 724,00 €
				<b>12 680,93 €</b>

### Budget annexe déchets et valorisation – section de Fonctionnement :

Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	566 775,00 €	554 087,30 €	562 716,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	424 615,00 €	423 386,40 €	439 368,00 €
Chapitre 65 - Autres charges	606 760,00 €	605 000,33 €	633 840,29 €
Chapitre 66 - Charges financières	3 200,00 €	2 074,73 €	3 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	567,90 €	1 000,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	6 047,00 €	1 273,00 €	6 570,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 609 397,00 €</b>	<b>1 586 389,66 €</b>	<b>1 646 494,29 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	61 050,00 €	58 123,57 €	30 000,00 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>61 050,00 €</b>	<b>58 123,57 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 670 447,00 €</b>	<b>1 644 513,23 €</b>	<b>1 676 494,29 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	837 381,32 €		
Chapitre 013 - Atténuations de charges	22 700,00 €	28 765,75 €	15 000,00 €
Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués	1 466 000,00 €	1 554 904,65 €	1 474 100,00 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	95 000,00 €	90 145,21 €	115 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion	3 100,00 €	3 677,33 €	12 500,00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	0,00 €	229,95 €	0,00 €
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements	6 047,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 430 228,32 €</b>	<b>1 677 722,89 €</b>	<b>1 616 600,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 430 228,32 €</b>	<b>1 677 722,89 €</b>	<b>1 616 600,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>33 209,66 €</b>	<b>-59 894,29 €</b>
Report résultat exploitation N-1		837 381,32 €	870 590,98 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>870 590,98 €</b>	<b>810 696,69 €</b>

### Budget annexe déchets et valorisation – section d'Investissement :

Chapitres	RAR 2024	BP + DM	CA PROV 2025	RAR 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 16 - Emprunts	0,00 €	27 346,00 €	27 345,61 €	0,00 €	27 800,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 777,40 €	0,00 €	19 206,00 €	1 571,40 €	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	835 606,55 €	170 770,00 €	922 570,92 €	70 566,49 €	29 700,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0,00 €	10 225,00 €	5 636,18 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>856 383,95 €</b>	<b>208 341,00 €</b>	<b>974 758,71 €</b>	<b>72 137,89 €</b>	<b>107 500,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>856 383,95 €</b>	<b>208 341,00 €</b>	<b>974 758,71 €</b>	<b>72 137,89 €</b>	<b>107 500,00 €</b>
	<b>1 064 724,95 €</b>				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 001 - Section d'investissement reporté	0,00 €	135 493,66 €		0,00 €	0,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	296 140,29 €	184 893,80 €	139 441,39 €	12 745,91 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	547 750,00 €	149 500,00 €	170 515,62 €	507 302,38 €	0,00 €
Chapitre 23 - Avances	0,00 €	10 225,00 €	5 636,18 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>547 750,00 €</b>	<b>591 358,95 €</b>	<b>361 045,60 €</b>	<b>646 743,77 €</b>	<b>12 745,91 €</b>
Chapitre 040 - Opérations entre section	0,00 €	61 050,00 €	58 123,57 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>61 050,00 €</b>	<b>58 123,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>547 750,00 €</b>	<b>652 408,95 €</b>	<b>419 169,17 €</b>	<b>646 743,77 €</b>	<b>42 745,91 €</b>
	<b>1 200 158,95 €</b>				
<b>Résultat d'investissement</b>			<b>-555 589,54 €</b>	<b>Résultat d'investissement 2026</b>	<b>-64 754,09 €</b>
Report résultat d'investissement N-1			135 493,66 €	Résultat d'investissement N-1	-420 095,88 €
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Investissement</b>			<b>-420 095,88 €</b>	RAR 2025	574 605,88 €
				<b>Résultat de l'exercice 2026 Investissement</b>	<b>89 755,91 €</b>
				Affectation section d'exploitation	810 696,69 €
					<b>900 452,60 €</b>

### Budget annexe CARE – section de Fonctionnement :

Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	68 310,00 €	54 428,60 €	57 830,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	76,00 €	0,00 €	2 300,00 €
Chapitre 67 - Charges spécifiques	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	76,00 €	28,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>68 462,00 €</b>	<b>54 456,60 €</b>	<b>60 630,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	12 552,00 €	12 547,30 €	7 550,00 €
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>12 552,00 €</b>	<b>12 547,30 €</b>	<b>7 550,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>81 014,00 €</b>	<b>67 003,90 €</b>	<b>68 180,00 €</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	31 115,38 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>112 129,38 €</b>	<b>67 003,90 €</b>	<b>68 180,00 €</b>
Chapitres	BP + DM	CA PROV 2025	BP 2026
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	7 053,38 €		
Chapitre 70 - Produits des services	0,00 €	16,67 €	0,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	105 000,00 €	79 609,48 €	105 000,00 €
Chapitre 78 - Reprises sur amortissements	76,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>112 129,38 €</b>	<b>79 626,15 €</b>	<b>105 000,00 €</b>
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>112 129,38 €</b>	<b>79 626,15 €</b>	<b>105 000,00 €</b>
<b>Résultat d'exploitation 2025</b>		<b>12 622,25 €</b>	<b>36 820,00 €</b>
Report résultat d'exploitation N-1		7 053,38 €	<b>Résultat</b>
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Exploitation</b>		<b>19 675,63 €</b>	<b>d'exploitation</b>
			<b>2026</b>

### Budget annexe CARE – section d'Investissement :

Chapitres	RAR 2024	BP + DM	CA PROV 2025	RAR 2025	BP 2026
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 001 - Section d'investissement reporté	0,00 €	19 840,69 €	19 840,69 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	14 032,85 €	43 667,38 €	41 188,22 €	5 061,56 €	41 000,00 €
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 032,85 €</b>	<b>63 508,07 €</b>	<b>61 028,91 €</b>	<b>5 061,56 €</b>	<b>41 000,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>14 032,85 €</b>	<b>63 508,07 €</b>	<b>61 028,91 €</b>	<b>5 061,56 €</b>	<b>41 000,00 €</b>
	<b>77 540,92 €</b>				
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers	0,00 €	33 873,54 €	33 873,54 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>33 873,54 €</b>	<b>33 873,54 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0,00 €	12 552,00 €	12 547,30 €	0,00 €	7 550,00 €
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 552,00 €</b>	<b>12 547,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 550,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 425,54 €</b>	<b>46 420,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 550,00 €</b>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00 €	31 115,38 €	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>77 540,92 €</b>	<b>46 420,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 550,00 €</b>
<b>Résultat d'investissement 2025</b>			<b>-14 608,07 €</b>	<b>Résultat d'investissement 2026</b>	
Report résultat d'investissement N-1			0,00 €	Résultat d'investissement N-1	
<b>Résultat de l'exercice 2025 - Investissement</b>			<b>-14 608,07 €</b>	RAR 2025	
				<b>Résultat de l'exercice 2026 - Investissement</b>	
				Affectation section d'exploitation N-1	
				Affectation section d'exploitation N	
				<b>3 376,00 €</b>	

## IV- L'évolution des dépenses de fonctionnement 2026

Lors de la rédaction de ce rapport, les arbitrages budgétaires ne sont pas encore réalisés en totalité. Les chiffres définitifs du BP 2026 ne sont donc pas arrêtés mais nous disposons des ordres de grandeur.

Toutefois la volonté est de maîtriser le plus possible l'ensemble des dépenses de fonctionnement, dont les plus gros postes sont les charges à caractère général (chapitre 011), les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les charges de personnel (chapitre 012).

### IV.1) Budget général :

#### ✚ Concernant les charges à caractère général (011) :

Ci-après les estimations relatives aux fluides :

011 - charges de fluides	BP25	Réalisé au 06/01/2026	Estimation BP 2026	Commentaires
eau & assainissement	50 000 €	44 059 €	50 000 €	Augmentation des tarifs selon convergence tarifaire
énergie-électricité	250 000 €	168 811 €	200 000 €	Baisse des tarifs en 2026, prévision à - 5% A ajuster après réception des dernières factures
chauffage urbain	70 000 €	81 638 €	75 000 €	Prévision à + 6% du coût A ajuster après réception des dernières factures
combustibles	35 000 €	42 038 €	50 000 €	A ajuster après réception des dernières factures

#### ✚ Concernant les autres charges de gestion courante (65) :

L'enjeu pour la CCDB est de maîtriser les contributions versées aux syndicats auxquels elle appartient, qui représentent des montants relativement importants : PETR du Doubs central, SMIX Europolys, SMIX Très Haut Débit, EPAGE Doubs Dessoubre, Syndicat de la Vallée de l'Ognon (SVO), EPTB Saône Doubs.

Ce chapitre inclut également les attributions de compensation versées aux communes, les contributions de fonctionnement versées aux gestionnaires Familles rurales et Francas et les subventions à l'Office de tourisme et autres associations.

Au global les contributions 2026 prévues par les 3 syndicats en charge de la compétence GEMAPI (91 742€) sont équivalentes à 2025 (91 968€).

Même chose pour le THD : 192 295€ en 2025, contre 191 993€ en 2025.

Les contributions 2026 pour le PETR sont les suivantes :

- 57 921,50€ pour les missions générales (3,50€ / habitant) ;
- 47 398,26€ pour le SCoT (2,86€ / habitant) ;
- 22 451,41€ pour le service mobilité (budget annexe).

## **✚ Concernant les charges de personnel et frais assimilés (012) :**

**Ce chapitre traduit la gestion des ressources humaines de la CCDB :**

(Données logiciel ADELYCE au 21/01/2026)

### **Rétrospective 2025 :**

**Le budget prévisionnel 2025 a été réalisé dans son intégralité 99.30% : 4 228 357 euros (reste 1 775 euros).**

Au total le service des ressources humaines a rédigé 431 actes en 2025 (174 arrêtés et 257 contrats) et réalise en moyenne 177 bulletins de salaire par mois.

### **Evolution prévisionnelle des dépenses de personnel 2026 :**

#### **Les dispositifs réglementaires qui s'imposent à la CCDB :**

➤ A compter du 1er janvier 2026, le SMIC brut horaire passe à 12,02 euros (augmentation de 1,18 %), soit 1 823,03 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

A contrario la valeur du point d'indice reste inchangée depuis le 01/01/2023. En conséquence une indemnité différentielle sera versée aux agents dont l'indice de rémunération est inférieur au smic soit en catégorie C : échelons de 1 à 5 de la 1ère grille et échelons de 1 à 3 de la 2<sup>ème</sup> grille.

➤ Versement transport : A compter du 1er janvier 2026, le versement mobilité régional et rural (VMRR), créé par la loi de finances pour 2025, est mis en place par la région Bourgogne-Franche-Comté sur la totalité de son territoire au taux de 0,15%.

Estimation : + 4 000 euros

➤ Mise en œuvre de la participation obligatoire des employeurs à la complémentaire santé des agents qui adhéreront au contrat groupe. Estimation 15 777 euros (santé et prévoyance). En 2025 la dépense a été de 1 608 euros (prévoyance uniquement, pour rappel de nombreux agents ont perdu la participation employeur en 2025 du fait d'une nouvelle réglementation).

➤ Contribution au Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) :

Pour rappel les employeurs publics d'au moins vingt agents doivent respecter un taux d'emploi de 6% de travailleurs handicapés. En cas de non-respect ils doivent verser une contribution annuelle au FIPHFP. Cette contribution est calculée à proportion des effectifs de travailleurs handicapés manquants.

En 2026 la contribution de la CCDB sera de 0 € car ses obligations d'emploi sont atteintes.

## Evolutions selon le statut (CNRACL ou IRCANTEC)

### CNRACL (Fonctionnaire + 28h)

- En 2026 le **taux de la contribution CNRACL (part employeur)** est augmenté de 3 points et passe donc à 37.65% soit un coût supplémentaire estimé à 39 900€.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) a été pris en compte pour l'ensemble des agents (évolution des échelons notamment soit 9 282€). Toutefois à ce jour l'impact des avancements de grade ou de promotion interne n'est pas intégré.
- Assurance statutaire : le taux reste stable 10.42%. La masse salariale sur laquelle est assise le calcul de la cotisation statutaire a augmenté. + 8 900 euros par rapport à 2025.

### IRCANTEC (contractuel)

- Le taux vieillesse sur totalité augmente de 2.02% à 2.11%
  - Le taux IRCANTEC tranche A augmente de 4.20 % à 4.27%
  - Le taux IRCANTEC tranche B augmente de 12.55 % à 12.75% (Il est rare que des agents CCDB soient concernés par ce taux)
- Ces deux taux augmentent également pour la part salariés.
- Taux d'AT (accident du travail) de CCDB continue de baisser : passage de 1.69% à 1.28%
- Ce taux est calculé en fonction de la sinistralité de CCDB.

## Aux conséquences réglementaires, viennent s'ajouter les besoins et évolutions de la gestion des ressources humaines de la Communauté de Communes Doubs Baumois :

- Crèche de Laissey : modification du mode de gestion. Passage en Délégation de Service Public à compter du 01/08/2025.  
Deux agents étant titulaires et dépendant du régime CNRACL, bénéficient du maintien à ce régime spécial c'est pourquoi des charges supplémentaires CNRACL ont été budgétisées (+16 318€), ces charges sont ensuite refacturées mensuellement au délégataire (Fédération Familles Rurales du Doubs) et aux agents.
- Plusieurs mises à disposition de salariés d'associations pour l'accueil de loisirs de Baume Les Dames. Le volume horaire correspondant est déduit des prévisions d'effectifs pour le service. Coût estimé 10 500 euros.
- Dans le cadre du développement d'une politique handicap, maintien du recrutement d'un référent handicap (poste subventionné par la CAF) recrutement validé mais non lancé en 2025. Prévision du recrutement à compter du 01/06/2026 soit 19 427 euros (charges patronales incluses).

- Pôle technique : budgétisation en année complète d'un poste de gestionnaire administratif à 35/35<sup>ème</sup>, d'un 4<sup>ème</sup> poste d'agent technique polyvalent, d'un poste d'ambassadeur du tri à 17.50/35<sup>ème</sup>, d'un technicien eau-assainissement SIG à 35/35<sup>ème</sup>.
- Communication : budgétisation en année complète de l'évolution du poste de chargé de communication. Pour rappel passage de 17h30 à 35h00 à compter du 01/05/2025.
- Economie : poste d'un chargé de mission développement économique à 35/35<sup>ème</sup> soit + 62 837 euros (charges patronales incluses).
- Budgétisation en année complète d'un poste d'instructeur en droit des sols 14/35<sup>ème</sup>.
- Montant dédié aux conventions de MAD d'agents communaux : 6 000€ au BP 2026.
- Versement du Complément Indemnitaire Annuel : estimation 46 913 euros (charges patronales incluses). (estimation réalisée suite réunion VP du 14/01/26).
- Recettes liées aux congés de maladie / accidents de travail / maladies professionnelles : recettes estimées à 50 000€ pour le budget général et 30 000€ pour les budgets annexes, selon les modalités suivantes :

Modalités de paiement de salaire et de remboursement des indemnités journalières à la CCDB en cas de maladie ordinaire :		
Situation agent	Modalités paiement de salaire	Remboursement des indemnités journalières à la CCDB
Agent contractuel/ agent titulaire - 28h	1 jour de carence appliqué par l'employeur puis indemnité journalière à 90% depuis 03/2025	3 jours de carence appliqués par la CPAM
Agent titulaire +28h	1 jour de carence appliqué par l'employeur puis indemnité journalière à 90% depuis 03/2025	30 jours de carence appliqués par l'assurance statutaire

Recettes perçues en 2025 au budget principal : 94 762 euros (grand livre 21/01/26).

### Les dépenses de personnel en chiffres – Prévisionnel 2026 :

La prévision des charges de personnel (chapitre 12 dans sa globalité) pour 2026 s'élève à **4 515 066€** soit **+ 6.78 %** par rapport au réalisé 2025.

Pour mémoire une décision modificative a été votée fin 2025 afin d'ajouter un montant de 15 000 euros au chapitre 012.

### Les principaux montants sont : (Comparaisons réalisé 2025/ BP 2026)

- La rémunération des agents : 2 803 039 € / **2 983 985€ (+6.46%)**
  - Dont les salaires bruts : 2 424 209 € / **2 557 622 € (+5.50%)**
  - Dont supplément familial de traitement 29 244€ / **25 036 € (-14.39%)**
  - Dont le régime indemnitaire : 334 602 € / **387 444 € (+15.79%)**
  - Dont la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) : 14 983 € / **13 882 € (-7.35%)**
  
- Les charges patronales représentent : 1232 990 euros / **1 319 803 euros (+7.04%)**

A cela s'ajoutent d'autres cotisations telles que le CNAS et la cotisation à l'assurance statutaire.

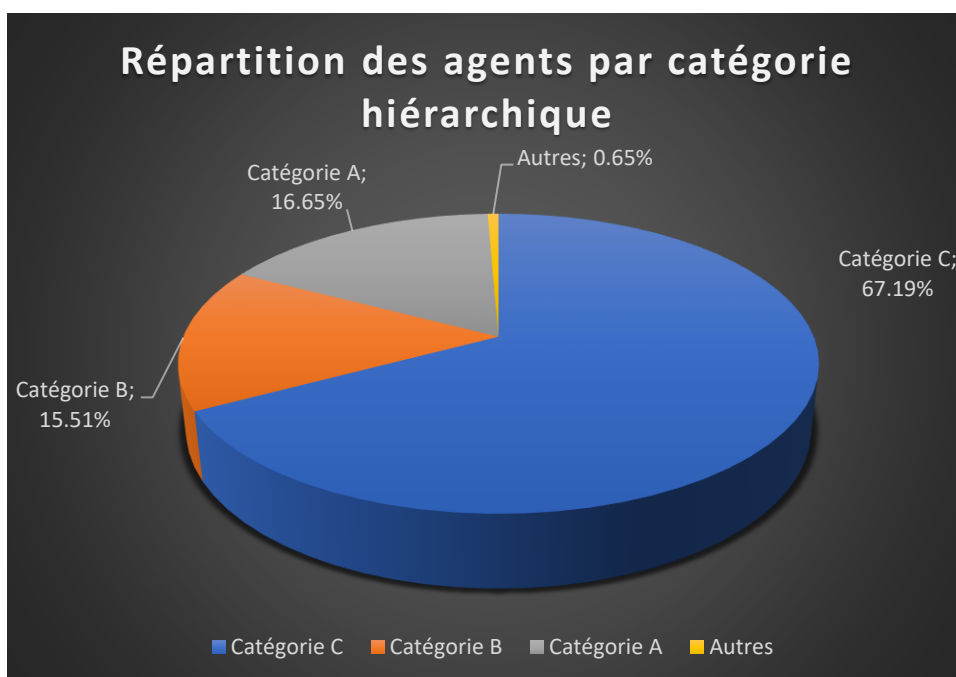
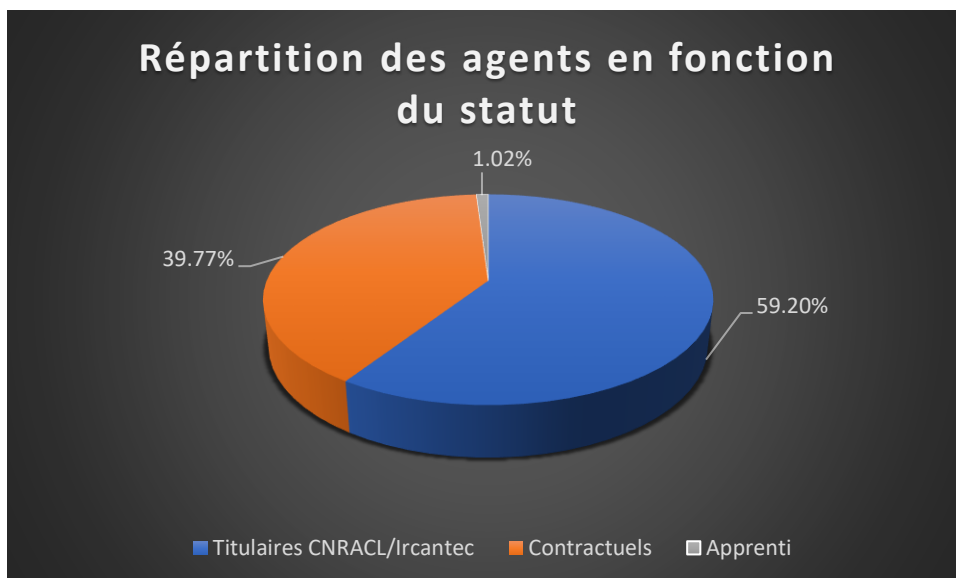
Les avantages en nature sont les suivants : Protection Sociale complémentaire (prévoyance et santé) (15 777 €), le ticket mobilité\* pour les agents effectuant un déplacement domicile/travail supérieur à 60 km aller et retour (4 400€ avant remboursement 50% par la Région) et la prise en charge à 75% des frais de transports publics.

\* Le « ticket mobilité » consiste en une aide mensuelle destinée à soutenir financièrement les salariés (structures publiques et privées) dépendants de leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. D'un montant de 40€ (défiscalisé), les apprentis sont également bénéficiaires à hauteur de 20€. Prise en charge du ticket : 50% Région et 50% CCDB.

### La structure des effectifs :

L'équivalent de 96.48 équivalents temps plein ont été rémunérés en 2025.

**97.82 équivalents temps plein (ETP) sont budgétisés pour 2026 soit +1.39% d'évolution.**



#### La durée effective du travail :

Les agents sont rémunérés sur une base 35 heures hebdomadaires, mais avec des aménagements différents : temps complet, temps partiel, annualisation du temps de travail.

Deux postes bénéficient d'un aménagement de réduction du temps de travail (ARTT) car ils ont été fixés à 37.5/35<sup>ème</sup> en raison des spécificités de ceux-ci (responsabilités, obligations...).

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 met fin aux régimes dérogatoires (congrés exceptionnels) et oblige les employeurs à appliquer une durée minimale effective de travail de **1 607 heures**.

La CCDB répond à cette obligation règlementaire pour l'ensemble de ses agents.

### Indemnités des élus :

Réalisé 2025 : 99 670 € / BP 2026 : 108 987 € soit + 9,3% (hypothèse de 8 vice-présidents tel que le prévoit l'actuelle délibération du Conseil communautaire sur la composition du Bureau).

Les charges patronales représentent : 9 201€ / **10 029€ (+ 9%)**

### **IV.2) Budgets annexes :**

Les hypothèses d'évolution (BP 2026/ BP 2025) des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont les suivantes pour les budgets annexes 2025 de la CCDB, au moment de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

	DRF du BP 2025	DRF du BP 2026
Budget annexe déchets et valorisation	1 540 K€	1 646 K€ (+ 6,9% / BP 2025)
Budget annexe assainissement	1 074 K€	1 091 K€ (+ 1,6% / BP 2025)
Budget annexe eau	204 K€	256 K€ (+ 25% / BP 2025)
Budget annexe CARE	68,5 K€	60,6 K€ (- 11,4% / BP 2025)

## V- L'évolution des recettes de fonctionnement 2026

### V.1) Budget général :

#### ✚ Les principales recettes relatives aux produits des services (chapitre 70) :

Les recettes des services PEEJ sont en baisse, en raison du passage en DSP de la crèche de Laissey mais également d'une baisse de la fréquentation à l'accueil de loisirs de Monts et Vallées :

- Prestation de Service Ordinaire (PSO) de la CAF et de la MSA pour la compétence PEEJ : 247 775€ (BP 2025 : 308 021€ / CA 2025 : €)
- Recettes des familles pour la compétence PEEJ : 402 254€ (BP 2025 : 566 132€ / CA 2025 : 413 778€).

#### ✚ Les ressources fiscales de la CCDB (chapitres 73, 731 et 74) :

En 2024, les bases ont été revalorisées de 1.7 %.

**En 2026, les bases sont revalorisées de 0.8% (PLF 2026), hors évolution physique des bases.**

Pour rappel, les taux d'imposition votés par le Conseil communautaire les 3 dernières années sont les suivants :

Impôts locaux	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
TH résidences secondaires (THRS)	13.31%	13.31%	13.31%
TF Bâti	7.80%	7.80%	7.80%
TF Non Bâti	12.53%	12.53%	12.53%
Cotisation Foncière des Entreprises	22.99%	25.30%	25.30%

Ressources fiscales	BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 - CA 2025
TH résidences secondaires	120 003€	103 873€	103 873€	0€
TF Bâti	1 437 306€	1 440 279€	1 460 957€	20 678€
TF Non Bâti	146 225€	128 793€	129 907€	1 114€
CFE	1 553 167€	1 553 643€	1 636 545€	82 902€
Taxe additionnelle de TFNB	16 145€	16 069€	16 000€	-69€
Rôles complémentaires	0€	11 933€	0€	-11 933€
<b>S/Total Impôts directs locaux</b>	<b>3 272 846€</b>	<b>3 254 590€</b>	<b>3 347 282€</b>	<b>92 692€</b>
Taxe de séjour	35 000€	33 793€	35 000€	1 207€
Taxe GEMAPI	100 000€	100 235€	100 000€	-235€
IFER	573 608€	591 539€	599 229€	7 690€
TASCOM	225 623€	261 129€	240 000€	-21 129€
Rôles supplémentaires	0€	130 622€	0€	-130 622€
<b>S/Total Autres taxes locales</b>	<b>934 231€</b>	<b>1 117 318€</b>	<b>974 229€</b>	<b>-143 089€</b>
Fraction de TVA nationale en compensation de la perte de TH (TVAG)	2 500 998€	2 500 998€	2 500 998€	0€
Régularisation / TVAG année N-1	6 698€	6 698€		
Fraction de TVA nationale en compensation de la perte de la CVAE (TVAE)	822 966€	838 051€	838 051€	0€
Régularisation / TVAe année N-1	2 272€	2 272€		
Attributions de compensation négatives	99 029€	99 025€	113 898€	14 873€
<b>S/Total Autres impôts et taxes</b>	<b>3 431 963€</b>	<b>3 447 044€</b>	<b>3 452 947€</b>	<b>5 903€</b>
<b>Allocations compensatrices / FB et CFE (dont les ét. industriels)</b>	<b>520 240€</b>	<b>521 414€</b>	<b>431 395€</b>	<b>-90 019€</b>
FNGIR	-152 713€	-152 713€	-152 713€	0€
FPIC	-100 000€	-94 324€	-100 000€	-5 676€
FDPTP	25 000€	30 644€	20 000€	-10 644€
<b>S/Total Fonds de péréquation et de compensation</b>	<b>-227 713€</b>	<b>-216 393€</b>	<b>-232 713€</b>	<b>-16 320€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 931 567€</b>	<b>8 123 973€</b>	<b>7 973 141€</b>	<b>-150 832€</b>

## Commentaires :

### - Evolution des bases fiscales :

- THRS : la baisse des bases 2025 de taxe d'habitation résulte de la prise en compte des dégrèvements prononcés par la DDFIP sur des avis de THRS émis à tort en 2024. D'où une diminution du produit 2025, reconduit en 2026.
- Foncier Bâti : les bases prévisionnelles augmentent de 1,5% : elles s'établissent à 18 730 223€.
- Foncier Non Bâti : les bases prévisionnelles augmentent de 0,9% : elles s'établissent à 1 036 766€.
- CFE : les premières simulations de la DDFIP ont été réalisées à partir des données disponibles début décembre 2025 ; elles font ressortir une **base de CFE 2026 en progression de 4,5% hors revalorisation forfaitaire**. Cette évolution favorable est la conséquence notamment de la revalorisation des bases minimum décidée par le Conseil communautaire dans sa délibération du 24/09/2025.  
Ces données sont encore en cours de contrôle par la DDFIP, elles sont donc susceptibles d'évoluer d'ici le BP.

Chaque année la CCDB perçoit des rôles supplémentaires de fiscalité ; les montants évoluant d'une année à l'autre, il est préférable de ne rien inscrire au BP.

### - Compensations TH et CVAE (fractions de TVA) :

Il est proposé de reconduire les montants perçus en 2025 concernant les fractions de TVA attribuées à la CCDB en compensation de la perte de la TH sur les résidences principales et de la perte de la CVAE.

### - Allocations compensatrices :

Une diminution de 19,3% est appliquée sur les allocations compensatrices relatives à la taxe foncière sur le bâti et à la CFE des établissements industriels, conformément au projet de loi de finances 2026 : soit une perte estimée de recette à hauteur de 90 019€.

### - FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

En l'absence de simulation fiable, il est proposé de prévoir une contribution supérieure au FPIC 2025, d'un montant de 100 000€ (94 324€ versés en 2025).

### - FDPTP : Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

Les modalités d'attribution de ce fonds seront revues à la baisse en 2026 ; il est probable que cette recette diminue. Il est proposé de prévoir 20 000€.

## ✚ Les dotations et participations (chapitre 74) :

Les principales dotations sont les suivantes :

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**

Composantes de la DGF de la CCDB	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026
Dotation d'intercommunalité	419 790€	410 000€	490 208€	<b>490 000 €</b>
Dotation de compensation	373 838€	350 000€	360 263€	<b>300 000 €</b>
<b>Total DGF</b>	<b>793 628€</b>	<b>760 000€</b>	<b>850 471€</b>	<b>790 000 €</b>

Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la dotation d'intercommunalité devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées, cette dernière étant également destinée à compenser la hausse de la DGF de certaines communes.

Bien que la dotation d'intercommunalité doive augmenter, il est proposé d'inscrire un montant identique à celui perçu en 2025.

Concernant la dotation de compensation, il est proposé d'inscrire un montant à la baisse (- 17%).

- **Les aides de la CAF** au titre des Bonus CTG (Convention Territoriale Globale) : 249 198€
- Par ailleurs la CCDB devrait avoir **une nouvelle aide de l'Etat relative à la mise en œuvre du service public de la petite enfance (SPPE)** : montant attendu de 24 394€. Il sera proposé de l'inscrire au budget sous condition de la réception de la notification.
- **Les aides du Département** au titre du financement du service RPE et des actions jeunesse : 38 000€ (en baisse, le montant s'élevait jusqu'alors à 46 000€).

## V.2) Budgets annexes :

Les hypothèses d'évolution (BP 2026/ BP 2025) des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont les suivantes pour les budgets annexes 2026 de la CCDB, au moment de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

	RRF du BP 2025	RRF du BP 2026
Budget annexe déchets	1 585 K€	1 619 K€ (+2,1% / BP 2025)
Budget annexe assainissement	1 356 K€	1 563 K€ (+15,3% / BP 2025)
Budget annexe CARE	40 K€ (hors subvention d'équilibre du budget général)	31 K€ (- 22,5% / BP 2025)
Budget annexe eau	359 K€	502 K€ (+39,8% / BP 2025)

## VI- Programmation pluriannuelle des investissements

### PPI du budget principal :

Intitulé opération	Flux	Réalisé antérieur	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030	Total
<b>Compétence scolaire et petite enfance, enfance, jeunesse</b>										
<b>Espace scolaire et périscolaire Monts et Vallées</b>	Dépenses	9 186 227	394 280	150 237	65 083					9 795 828
	Recettes	4 961 930	981 644	588 528	0					6 532 101
	Reste à charge	4 224 297	-587 364	-438 290	65 083					3 263 726
<b>Cour d'école Pouligny Lusans 102</b>	Dépenses	176 966	0							176 966
	Recettes	43 305	97 015							140 320
	Reste à charge	133 661	-97 015							36 646
<b>Périscolaire Pouligny Lusans 107</b>	Dépenses		119 267	44 915	1 000 000	1 000 000	288 650			2 452 832
	Recettes		16 000	0	700 000	700 000	365 458			1 781 458
	Reste à charge		103 267	44 915	300 000	300 000	-76 808			671 374
<b>Groupe scolaire et périscolaire du Plateau</b>	Dépenses		29 952		280 374	1 220 088	3 098 477	1 105 729		5 734 621
	Recettes		0		16 000	303 759	667 612	1 425 395	181 384	2 594 149
	Reste à charge		29 952		264 374	916 329	2 430 865	-319 665	-181 384	3 140 472
<b>Rénovation de l'école et du périscolaire de la Tour de Scay</b>	Dépenses		22 000	705 000	195 000					922 000
	Recettes			428 000						428 000
	Reste à charge			277 000	195 000					472 000
<b>Travaux de rénovation et accessibilité des bâtiments</b>	Dépenses		142 000	48 000	100 000					290 000
	Recettes		0	0	0					0
	Reste à charge		142 000	48 000	100 000					290 000
<b>Investissements numériques écoles</b>	Dépenses				10 000					10 000
	Recettes				0					0
	Reste à charge				10 000					10 000
<b>Mobilier et matériel scolaire</b>	Dépenses				11 000					11 000
	Recettes				0					0
	Reste à charge				11 000					11 000
<b>Mobilier et matériel PEEJ</b>	Dépenses				15 000					15 000
	Recettes				5 000					5 000
	Reste à charge				10 000					10 000
<b>Piscine intercommunale de Baume les Dames</b>										
<b>Rénovation et embellissement piscine</b>	Dépenses		15 000		30 000					45 000
	Recettes									0
	Reste à charge		15 000		30 000					45 000
<b>Economie</b>										
<b>Aides à l'immobilier d'entreprise</b>	Dépenses				15 000					15 000
<b>Réhabilitation ZAE Laissey</b>	Dépenses	16 318								16 318
	Recettes	13 328								13 328
	Reste à charge	2 990								2 990
<b>Gens du voyage</b>										
<b>Etudes sur la politique Gens du voyage : en vue de la réhabilitation de l'aire d'accueil de BLD et en vue de l'implantation de terrains familiaux.</b>	Dépenses				20 000					20 000
	Recettes				0					0
	Reste à charge				20 000					20 000
	<b>Dépenses</b>			<b>948 152</b>	<b>1 741 457</b>					<b>2 689 610</b>
	<b>Recettes</b>			<b>1 016 528</b>	<b>721 000</b>					<b>1 737 528</b>
	<b>Reste à charge</b>			<b>-68 375</b>	<b>1 020 457</b>					<b>952 082</b>

## Construction d'un équipement périscolaire à Pouligney Lusans :

La CCDB a démarré à la fin de l'année 2024 le projet d'accueil de loisirs à Pouligney-Lusans. Ce projet va permettre de faire face à l'augmentation régulière de la fréquentation de la restauration scolaire et améliorera les conditions d'accueil.

Les principaux objectifs du projet sont :

- La déconstruction du préfabriqué et du préau existant ;
- La construction d'un bâtiment de 430 m<sup>2</sup> selon le label BEPOS Effinergie 2017 pouvant accueillir 90 enfants à la restauration scolaire ;
- La construction d'un préau et d'un abri vélos ;
- La désimperméabilisation et végétalisation des espaces extérieurs ;
- Le réaménagement de l'espace public sous maîtrise d'ouvrage communale : aménagement d'un parvis piéton, d'une zone de stationnement et d'une voirie pour desservir une future zone d'habitation derrière l'école.

L'étude de faisabilité et le programme ont été réalisés début 2025 et les études de maîtrise d'œuvre ont été lancées en juin. Les marchés de travaux seront notifiés en février 2026. La mise en service du bâtiment est prévue pour les vacances d'été 2027.



Vue en insertion du futur accueil de loisirs de Pouligney-Lusans (Crédits : KRUZIC Architecture)

Le projet sera financé par l'État, la CAF du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Doubs et le SYDED.

### **Projet d'un groupe scolaire et périscolaire sur le secteur du Plateau :**

Pour mémoire le périmètre concerne les communes d'Adam les Passavant, Aïssey, Passavant et Saint Juan (RPI organisé sur 3 communes), de Champlive, Dammartin les Templiers et Glamondans (école intercommunale répartie sur les 3 communes), de Osse (école primaire) et de Côtebrune (groupe scolaire de Gonsans). Les effectifs scolaires s'élèvent à 140 enfants.

Deux études de faisabilité ont été engagées en février 2025 avec l'appui de l'AMO EboConsult, afin d'étudier 2 projets distincts, sur les sites d'implantation potentiels situés sur les communes d'Aïssey et de Glamondans.

En parallèle, les élus et les services de la CCDB ont étudié le scénario alternatif de la scolarisation des enfants au sein d'établissements existants, pour la plupart situés en dehors du territoire intercommunal.

Après plusieurs étapes d'études, d'information et de concertation, le Conseil communautaire du 10 décembre 2025 a validé le choix du scénario visant à implanter un groupe scolaire et périscolaire à Aïssey, impliquant l'engagement d'une opération d'investissement de réhabilitation et de construction neuve, ainsi que l'ouverture d'un accueil périscolaire à Osse. Géré en AP/CP, ce projet nécessitera l'inscription de crédits au budget 2026 pour les 1ères phases d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre (déroulement de la procédure de concours).

### **Rénovation de l'école et du périscolaire de la Tour de Scay :**

Suite au sinistre survenu en mai 2024 dans la salle de motricité de l'école (effondrement du plafond), la CCDB a engagé un travail d'identification des dysfonctionnements majeurs du site. Ce travail débouche en 2026 sur des travaux de rénovation approfondie des bâtiments (reprise de la ventilation et de la charpente principalement), associés à une réhabilitation complète de la cour, avec pour enjeux son extension et sa végétalisation.

### **Accueil des Gens du voyage :**

L'aire d'accueil des gens du voyage de Baume les Dames, aménagée au début des années 2000, est aujourd'hui un équipement vieillissant, éloigné des normes actuelles. Les conditions de vie proposées aux usagers se dégradent d'année en année.

Une étude sera engagée en 2026 pour la réhabilitation complète de l'aire, incluant également l'étude des modalités administratives et financières relatives aux occupations des emplacements.

Une étude portera par ailleurs sur la faisabilité de l'implantation de 2 terrains familiaux, comme le prévoit le schéma départemental, en concertation avec la commune de Baume les Dames.

## PPI du budget annexe assainissement :

Intitulé opération	Flux	Réalisé antérieur	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	Total
<b>Schémas directeurs, études (fonctionnement)</b>								
<b>Schémas directeurs assainissement</b>	Dépenses	202 000	28 000		22 500	30 000	30 000	<b>312 500</b>
	Recettes	94 600	22 400		18 000	24 000	24 000	<b>183 000</b>
	Reste à charge	107 400	5 600		4 500	6 000	6 000	<b>129 500</b>
<b>Réseaux d'assainissement</b>								
<b>Renouvellement commune de BLD Lot 5 - Quartier des Pipes 201</b>	Dépenses				53 000			<b>53 000</b>
	Recettes			12 840				<b>12 840</b>
	Reste à charge				53 000			<b>53 000</b>
<b>Renouvellement commune de BLD Lot 3 - Rues Camille Besançon et Pergaud - 201</b>	Dépenses	217 000	75 000	173 000	23 000			<b>488 000</b>
	Recettes	8 587	0	164 000				<b>172 587</b>
	Reste à charge	208 413	75 000	9 000	23 000			<b>315 413</b>
<b>Renouvellement commune de Cendrey</b>	Dépenses				50 000	600 000	600 000	<b>1 250 000</b>
	Recettes				25 000	180 000	180 000	<b>385 000</b>
	Reste à charge				25 000	420 000	420 000	<b>865 000</b>
<b>Renouvellement commune de Sechin/Breconchaux</b>	Dépenses						50 000	<b>50 000</b>
	Recettes						25 000	<b>25 000</b>
	Reste à charge						25 000	<b>25 000</b>
<b>Renouvellement commune de Vennans/St-Hilaire</b>	Dépenses				50 000	600 000	600 000	<b>1 250 000</b>
	Recettes				25 000	180 000	180 000	<b>385 000</b>
	Reste à charge				25 000	420 000	420 000	<b>865 000</b>
<b>Renouvellement commune de Laissey</b>	Dépenses					200 000		<b>200 000</b>
	Recettes							<b>0</b>
	Reste à charge					200 000		<b>200 000</b>
<b>Renouvellement commune de Roulans</b>	Dépenses					50 000		<b>50 000</b>
	Recettes							<b>0</b>
	Reste à charge					50 000		<b>50 000</b>
<b>Renouvellement commune de Passavant</b>	Dépenses				50 000	400 000		<b>450 000</b>
	Recettes				25 000	200 000		<b>225 000</b>
	Reste à charge				25 000	200 000		<b>225 000</b>
<b>Renouvellements divers</b>	Dépenses		25 000		300 000			<b>325 000</b>
	Recettes							<b>0</b>
	Reste à charge		25 000		300 000			<b>325 000</b>
<b>Ouvrages</b>								
<b>Bassin de stockage et de restitution à Baume les Dames 200</b>	Dépenses	3 227 923	2 853 000	186 000	61 000			<b>6 327 923</b>
	Recettes	852 536	350 000	964 000				<b>2 166 536</b>
	Reste à charge	2 375 387	2 503 000	-778 000	61 000			<b>4 161 387</b>

Les projets structurants à venir pour la période 2026-2027, dont l'ordre de priorité est fixé grâce aux conclusions des schémas directeurs réalisés les années précédentes sont :

- Réhabilitation de la STEP et des réseaux de Cendrey,
- Création d'une STEP pour Passavant et vente de l'ancienne STEP à la fromagerie,
- Mutualisation d'un nouveau traitement pour les communes de Vennans et St-Hilaire,
- Renouvellement des réseaux de Laissey.

Des études de maîtrise d'œuvre seront engagées courant 2026 sur ces communes.

A Baume les Dames le bassin de stockage-restitution de 1800 m<sup>3</sup>, mis en service à l'automne 2025, permettra de limiter les déversements d'eaux usées au Doubs en temps de pluie, objectif fixé par les services de l'Etat. La mise en séparatif des rues Pergaud et Camille Besançon permettra également de limiter ces déversements.

## PPI du budget annexe eau potable :

Intitulé opération	Flux	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	Total
<b>Renouvellement des réseaux d'eau potable</b>	Dépenses	372 000	60 177	215 000	250 000	250 000	<b>1 147 177</b>
	Recettes	0	44 101	0	25 000	25 000	<b>94 101</b>
	Reste à charge	372 000	16 076	215 000	225 000	225 000	<b>1 053 076</b>
<b>Sécurisation des sites d'exploitation (travaux nécessaires avant la mise à disposition des installations aux délégataires)</b>	Dépenses			10 000	10 000	10 000	<b>30 000</b>
	Recettes			0	0	0	<b>0</b>
	Reste à charge			10 000	10 000	10 000	<b>30 000</b>

La CCDB a pris la compétence « eau » au 1er janvier 2025 et son périmètre intègre en 2026 les communes sortant de syndicats dissous (SIVOM de la Vallée, SIE de Luxiol).

La DSP signée au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec Véolia intégrera progressivement les contrats de DSP arrivant à terme à diverses échéances.

En 2026, ce sont 12 communes qui seront gérées par Véolia pour le compte de la CCDB, 6 communes par la SAUR et 2 communes par Gaz et Eaux.

Les enjeux de cette année d'exercice sont l'amélioration de la connaissance des équipements et réseaux afin de pouvoir définir des priorités d'intervention et élaborer un programme pluriannuel d'investissement ainsi que la poursuite de la mise à jour des conventions d'achat et de vente d'eau.

Les capacités financières de la CCDB vont aller croissantes avec les années et la convergence tarifaire appliquée jusque 2029.

## PPI du budget annexe déchets et valorisation :

Intitulé opération	Flux	Réalisé antérieur	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP2027	BP2028	Total
<b>Economie sociale et solidaire</b>								
Création d'un Pôle ESS à Baume les Dames <b>301</b>	Dépenses		737 000	63 228	5 000			<b>805 228</b>
	Recettes		108 000	393 000				<b>501 000</b>
	Reste à charge		629 000	-329 772	5 000			<b>304 228</b>
<b>Transition énergétique</b>								
Opération d'autoconsommation collective à Baume les Dames (PV) <b>300</b>	Dépenses		181 000	8 910				<b>189 910</b>
	Recettes		63 000	114 000				<b>177 000</b>
	Reste à charge		118 000	-105 090				<b>12 910</b>
<b>Gestion des déchets, valorisation de matières...</b>								
Achat de bacs OM	Dépenses	18 555	20 000		20 000			<b>58 555</b>
	Recettes	0	0		0			<b>0</b>
	Reste à charge	18 555	20 000		20 000			<b>58 555</b>

### Pôle ESS :

Les travaux d'aménagement de l'ancien LIDL, place Chamars à Baume les Dames, se sont terminés fin 2025.

Ce nouveau pôle économique, social et solidaire accueillera à partir de mi-février :

- Association La Ressourcerie (antenne locale dédiée au territoire Doubs Baumois), s'appuyant sur des salariés en insertion et des bénévoles locaux : recyclerie généraliste + 2 nouvelles activités, recyclerie créative et matériauthèque ;
- Association La Croix Rouge (antenne locale) : une Vesti'boutique et divers ateliers pour les habitants (couture, soutien scolaire, cuisine...)
- SYTEVOM : valorisation de matières dans le cadre de filières innovantes (polystyrène notamment).



## Le PPI du budget annexe CARÉ :

Intitulé opération	Flux	Réalisé antérieur	CA 2025	RAR 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	Total
Réfection bordures parking	Dépenses	8 700	22 000					30 700
	Recettes							0
	Reste à charge	8 700	22 000					30 700
Rénovation et embellissement CARÉ	Dépenses	1 700	19 500	5 062	26 000			52 262
	Recettes							0
	Reste à charge	1 700	19 500	5 062	26 000			52 262

La quasi-totalité des peintures du CARÉ ont été refaites en 2025, donnant un coup de jeune au bâtiment le plus exposé de la CCDB. Ces travaux de rafraîchissement s'accompagneront cette année de diverses améliorations générales du site : aménagements extérieurs, remplacement des rideaux, reprise du bar dans le hall, achat d'une nouvelle table de mixage...

La signalétique du site sera également mise à jour, avec installation d'un totem à l'entrée du site et d'un panneau d'affichage sur le bâtiment.

## VII- Structure de la dette

### 📊 Rétrospective de la dette et des investissements réalisés par année pour le budget principal, période 2017 - 2025 :

Investissements	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<b>CHAPITRE 20</b>	9 223 €	72 264 €	73 433 €	222 232 €	269 516 €
<b>CHAPITRE 21</b>	121 594 €	687 458 €	288 280 €	117 550 €	449 461 €
<b>CHAPITRE 23</b>	41 350 €	49 097 €	1 421 107 €	1 758 421 €	499 797 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>172 167 €</b>	<b>808 819 €</b>	<b>1 782 821 €</b>	<b>2 098 203 €</b>	<b>1 218 774 €</b>

#### Capital restant dû

31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
<b>4 350 058 €</b>	<b>3 724 472 €</b>	<b>3 084 402 €</b>	<b>2 881 745 €</b>	<b>3 174 319 €</b>	<b>5 384 702 €</b>

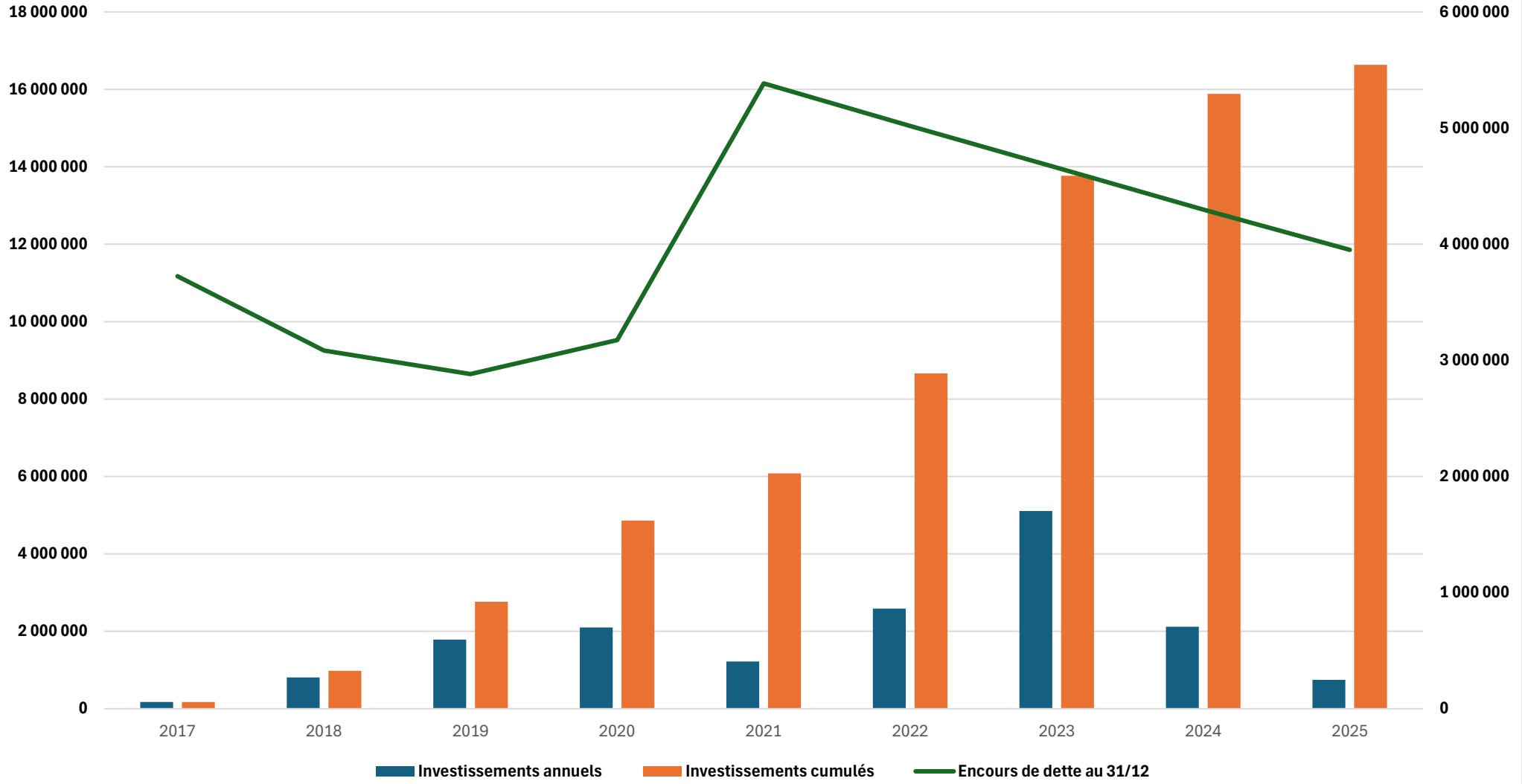
Investissements	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Total 2017 - 2025
<b>CHAPITRE 20</b>	55 256€	22 754€	20 698€	182 670€	<b>928 047 €</b>
<b>CHAPITRE 21</b>	554 074€	137 827€	198 289€	248 322€	<b>2 802 855 €</b>
<b>CHAPITRE 23</b>	1 973 621€	4 943 887€	1 896 898€	317 057€	<b>12 901 235 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>2 582 951€</b>	<b>5 104 468€</b>	<b>2 115 885€</b>	<b>748 049€</b>	<b>16 632 137 €</b>

#### Capital restant dû

31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
<b>5 017 923€</b>	<b>4 659 852€</b>	<b>4 297 388€</b>	<b>3 951 045€</b>	<b>3 648 601€</b>

Au global, ce sont plus de 16 millions d'euros d'investissements réalisés sur la période 2017 – 2025, avec un seul emprunt nouveau contracté en 2021, celui relatif à la construction du groupe scolaire et périscolaire Monts et Vallées, d'un montant de 2,5 M€.

### Rétrospective investissements et dette - période 2017 à 2025



## ✚ Répartition par budget au 31/12/2026 :

Budget	Nombre	Remboursement du capital de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Encours au 31/12/26	Poids
Principal	10	302 444 €	49 138 €	3 648 601 €	26%
Assainissement	37	550 500 €	124 400 €	7 448 658 €	53%
Eau	23	417 000 €	87 500 €	2 488 768 €	17%
Déchets et valorisation	1	27 715 €	1 922 €	114 651 €	1%
Zones d'activités économiques	1	47 615 €	6 547 €	476 146 €	3%
<b>TOTAL</b>		<b>1 345 274 €</b>	<b>269 507 €</b>	<b>14 176 824 €</b>	

Concernant le budget principal, 5 emprunts sont arrivés à échéance au cours de l'année 2025 ; nous sommes donc passés de 15 à 10 emprunts au 01/01/2026. Aucun nouvel emprunt contracté en 2025 ni prévu pour l'exercice 2026.

Concernant le budget assainissement, 2 nouveaux emprunts ont été contractés en fin d'année 2025 pour faire face aux besoins de financement du service, à hauteur de 1 510 000€ (Caisse d'Epargne) et de 290 000€ (Banque des territoires).

3 emprunts arriveront à échéance au cours de l'année 2026 ; nous passerons donc à 34 emprunts au 01/01/2027.

Concernant le budget eau, la CCDB avait repris 15 emprunts au moment du transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Un nouvel emprunt de 450 000€ a été contracté en fin d'année 2025 auprès de la Banque des territoires pour faire face aux besoins de financement du service. Puis 8 emprunts ont été transférés à la CCDB au 1<sup>er</sup> janvier 2026 lors des dissolutions du SIVOM de la Vallée et du Syndicat d'eau de Luxiol, ces dissolutions ayant entraîné le transfert de la compétence eau à la CCDB sur les territoires concernés.

Enfin 1 emprunt arrivera à échéance au cours de l'année 2026 ; nous passerons donc à 23 emprunts au 01/01/2027.

Concernant le budget déchets et valorisation, il reste un seul prêt, qui arrivera à échéance le 31/05/2030. Aucun nouvel emprunt contracté en 2025 ni prévu pour l'exercice 2026.

Concernant le budget ZAE, un emprunt est intégré suite à la dissolution du syndicat mixte Europolys, cette dissolution ayant entraîné le transfert de la compétence à la CCDB, et donc du contrat de prêt. Il s'agit d'un emprunt de 1 150 000€ contracté auprès de la Caisse d'Epargne ; le capital restant dû s'élève à 523 760€. Aucun nouvel emprunt prévu pour l'exercice 2026.

Concernant le budget CARE, il n'y a plus d'emprunt en cours ; pas de nouvel emprunt prévu pour l'exercice 2026.

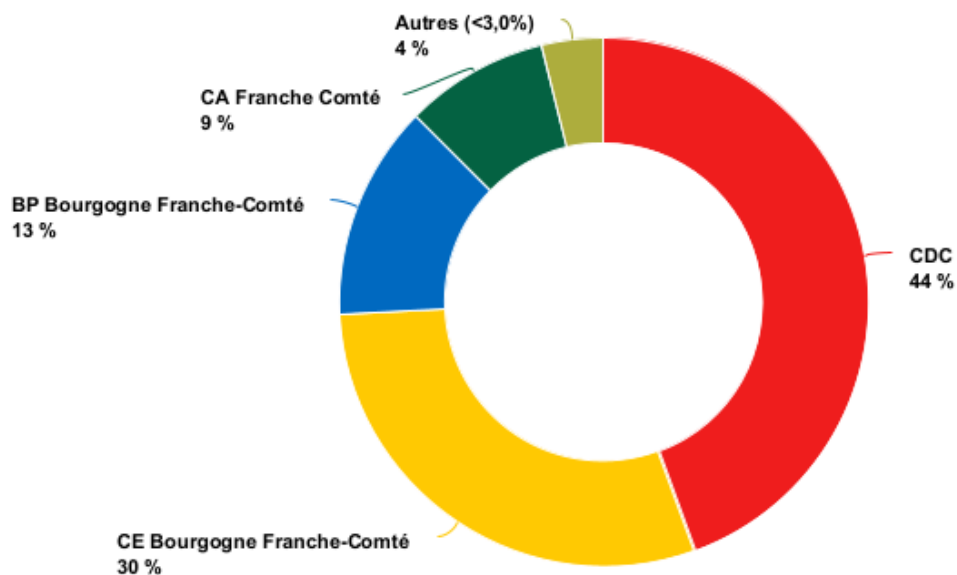
### + Présentation globalisée des emprunts tous budgets confondus :

Le taux moyen des prêts par budget est le suivant :

- 1,28% pour les emprunts du budget principal ;
- 1,25% pour les emprunts du budget assainissement ;
- 2,99% pour les emprunts du budget eau ;
- 1,35 % pour l'emprunt du budget déchets et valorisation ;
- 1,25% pour l'emprunt du budget ZAE.

### + Répartition par prêteur :

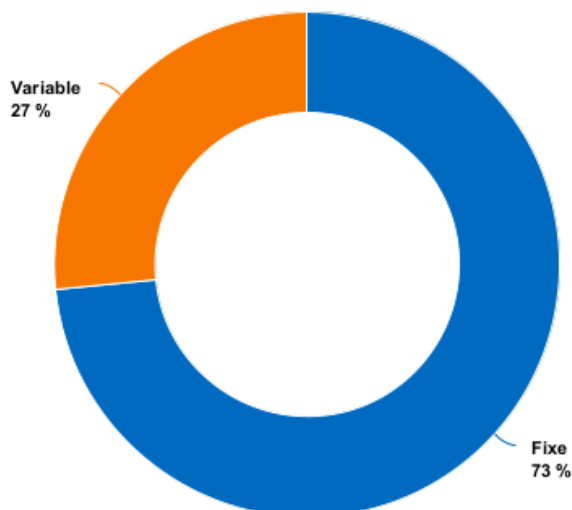
Répartition par banque au 31/12/2026



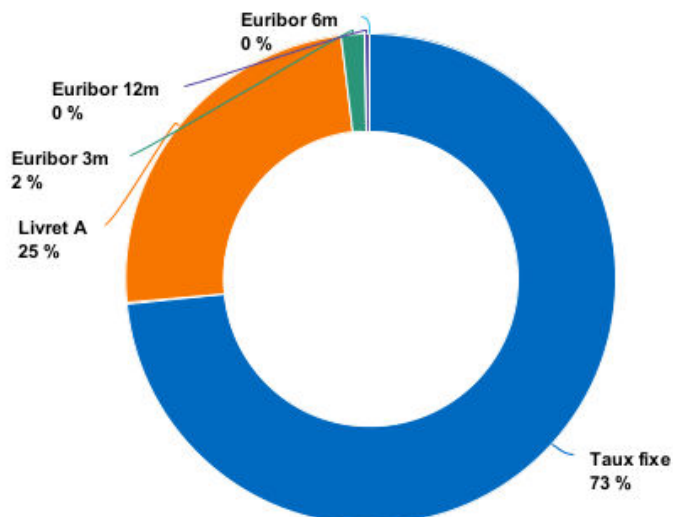
La Caisse d'Épargne progresse (30% des emprunts contre 22% en 2025), en raison de l'emprunt de 1,5 M€ contracté pour le budget annexe assainissement.

## + Répartition par risque :

Répartition par risque au 31/12/2026



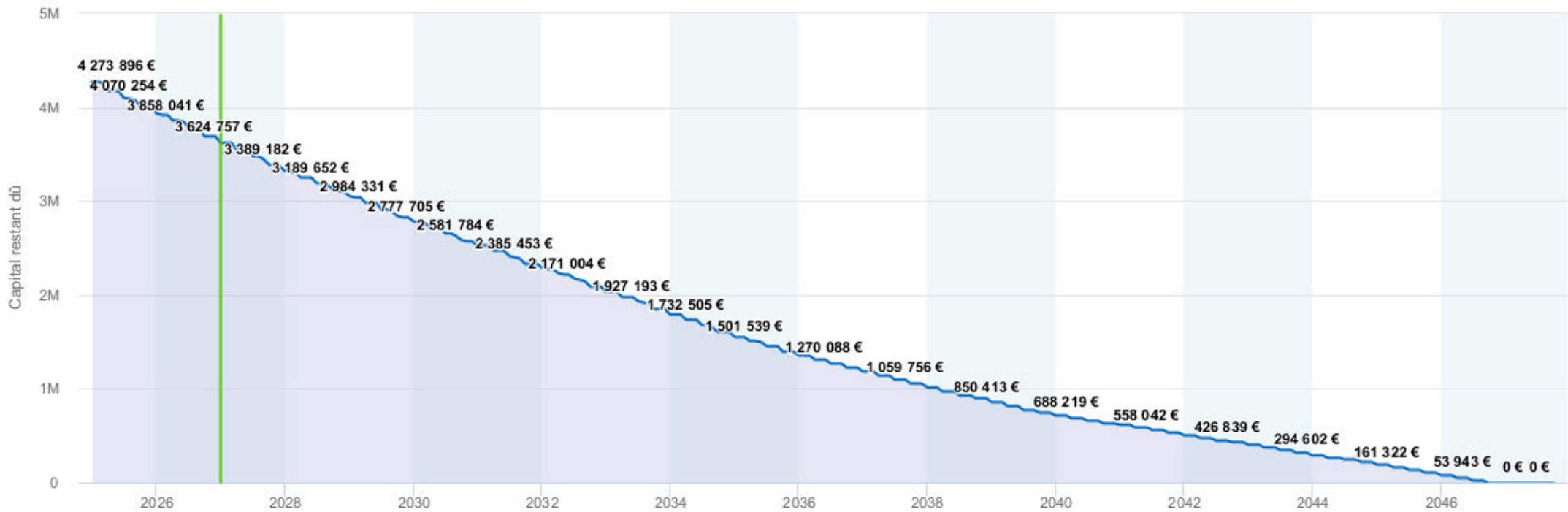
Répartition par index au 31/12/2026



La part des emprunts à taux fixe diminue (73% contre 85% en 2025) car les nouveaux emprunts contractés en 2025 pour les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau sont indexés sur le Livret A.

A l'inverse les emprunts indexés sur le Livret A progressent de 12% à 25%.

## Profil d'extinction de la dette du budget principal



**CRD matérialisé par le trait vert au 31/12/2026 : 3 648 601 €**

**CRD au 01/01/2027 : 3 624 757€**

**Dernière échéance en 09/2046.**

## Profil d'extinction de la dette du budget assainissement

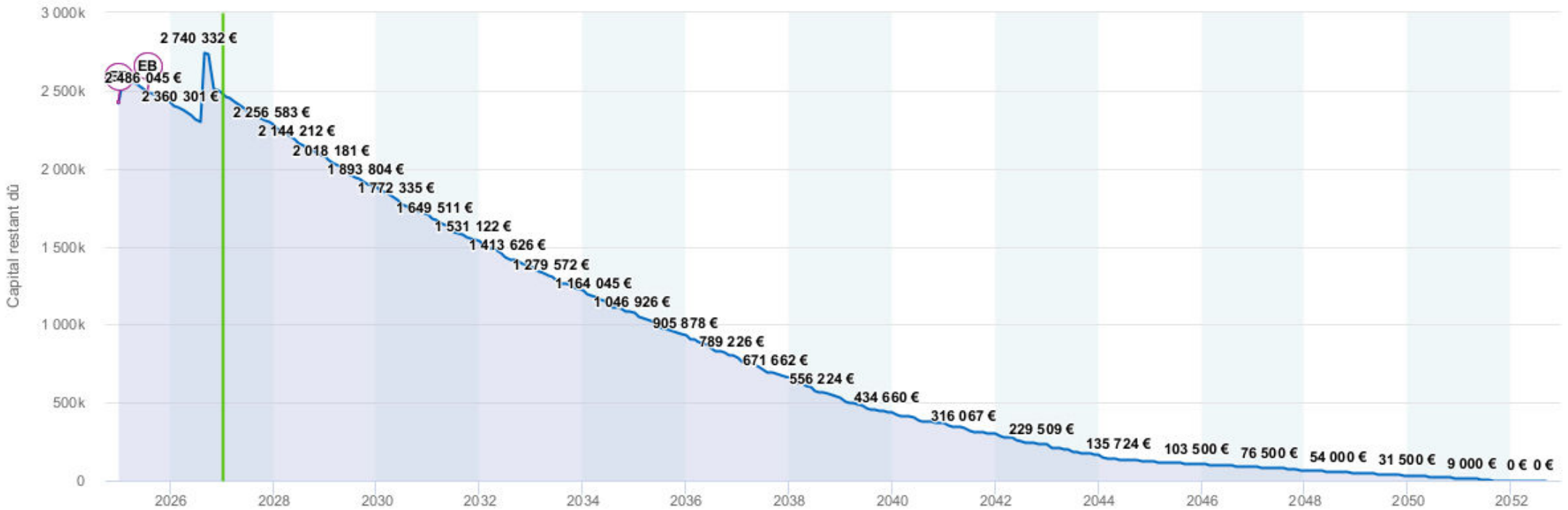


**CRD matérialisé par le trait vert au 31/12/2026 : 7 448 658 €**

**CRD au 01/01/2027 : 7 405 577€**

**Dernière échéance en 06/2050.**

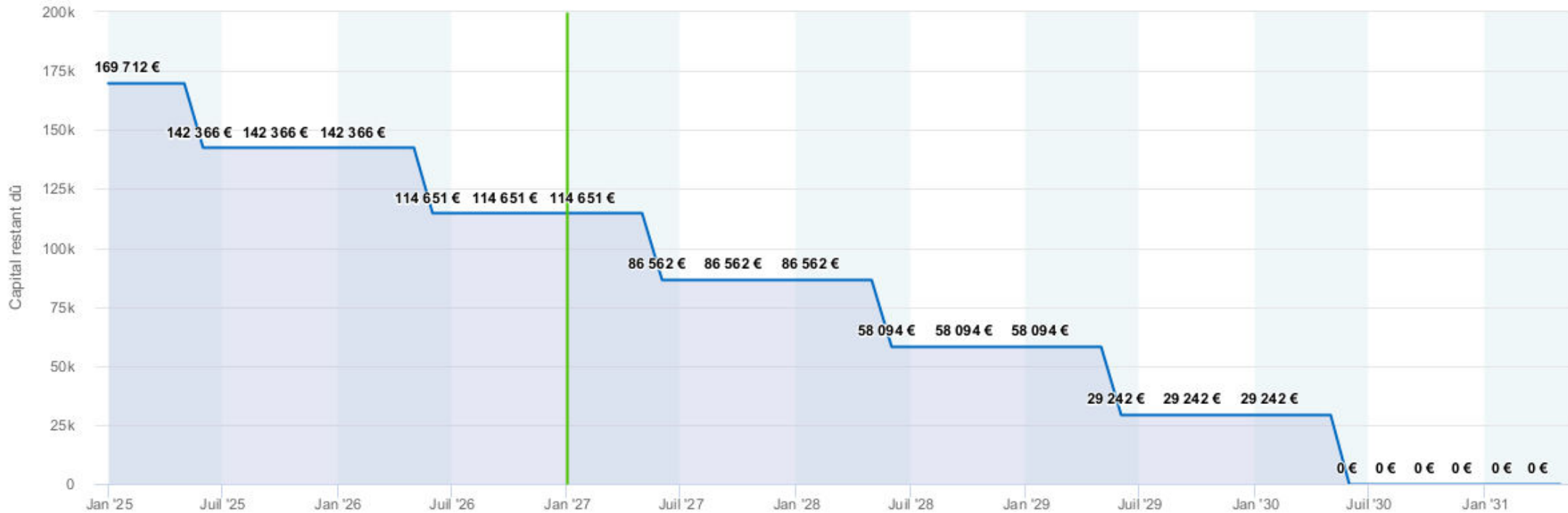
**Profil d'extinction de la dette du budget eau potable**



**CRD matérialisé par le trait vert au 31/12/2026 : 2 488 768 €**

**Dernière échéance en 08/2051.**

## Profil d'extinction de la dette du budget déchets et valorisation

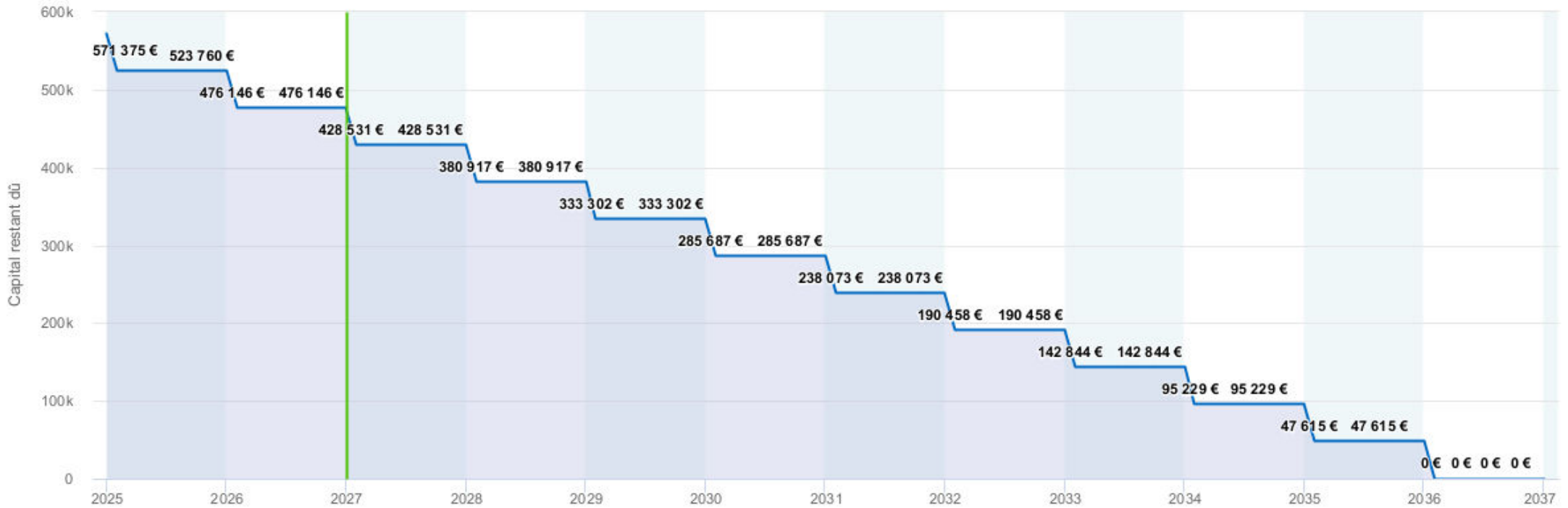


**CRD matérialisé par le trait vert au 31/12/2026 : 114 651 €**

**Echéance annuelle suivante au 01/06/2027, avec CRD = 86 562€**

**Dernière échéance en 05/2030.**

### ✚ Profil d'extinction de la dette du budget zones d'activités économiques



**CRD matérialisé par le trait vert au 31/12/2026 : 476 146 €**

**Echéance annuelle suivante au 01/02/2027, avec CRD = 428 531€**

**Dernière échéance en 01/2036.**